



Article 34

## Participation à un stage

Vous trouverez ici toutes les informations importantes dont vous avez besoin pour obtenir l'autorisation de participer à un stage.

## Qu'est-ce qu'un stage ?

Un stage est une activité temporaire au cours de laquelle l'employeur transmet au stagiaire, sur le lieu de travail, des connaissances professionnelles pertinentes, dans une approche pratique. Cela comprend des stages organisés dans le cadre du programme Erasmus+ ou du Corps européen de solidarité. Les stages en entreprise organisés par l'Arbeitsamt ou l'Office pour une vie autodéterminée, ne font pas partie des stages mentionnés. Veuillez consulter les fiches d'information correspondantes pour la procédure de demande.



Remarque : Le demandeur d'emploi indemnisé ne sera pas dispensé pour ces stages. Toutefois, il peut obtenir l'autorisation de l'Arbeitsamt de les suivre.

## Quelles conditions le stage doit-il remplir ?

1. La demande dûment complétée, datée et signée doit être introduite avant le début du stage ;
2. Le demandeur est un demandeur d'emploi indemnisé, résidant en Communauté germanophone de Belgique ;
3. Le candidat n'est plus soumis à l'obligation scolaire et n'a pas encore atteint l'âge légal de la retraite ;
4. Le candidat justifie pourquoi le stage s'inscrit dans son parcours d'intégration ;

5. Le candidat précise pourquoi le stage est pertinent pour le marché du travail ;
6. La durée du stage ne peut excéder 3 mois ;
7. Le candidat et le responsable du stage ont conclu un contrat de stage.
8. Le programme de formation est joint à la demande ;
9. Le stage est accompagné d'un mentor ;
10. L'allocation mensuelle de formation ne dépasse pas 1 350 euros ;
11. Le chômeur complet indemnisé reste disponible pour le marché du travail pendant la durée du stage.

Les stages organisés dans le cadre du programme Erasmus+ et du Corps européen de solidarité sont dispensés de l'obligation énoncée aux points 6 et 11.

## Que devez-vous faire pour obtenir l'autorisation de participer au stage ?

Avant le début du stage, vous devez introduire le formulaire de demande (article 34) et soumettez-le dûment complété, daté et signé à l'Arbeitsamt de la Communauté germanophone.

Vous devez y joindre une lettre de candidature dans laquelle vous indiquez que la formation professionnelle s'inscrit dans votre parcours d'insertion et qu'elle est pertinente pour le marché du travail, vous indiquez le programme détaillé, les détails concernant le début et la fin de la formation, ainsi que les jours, les heures et le lieu. L'autorisation peut être retirée s'il s'avère que vous ne respectez pas l'accord ou que vous ne suivez pas le stage de façon régulière.

## Quelles sont les obligations à respecter pendant le stage ?

Des informations détaillées peuvent être obtenues auprès de l'Office National de l'Emploi (ONEM) ou de votre organisme de paiement (CAPAC/HfA ou syndicat).

### Documents

Artikel 34\_Info ASu\_Teilnahme an einem Praktikum.pdf [0,27 MB] letzte Aktualisierung: 16.05.2019

---

34 - Demande d'autorisation pour participer à un stage.pdf[0,44 MB] Demande de dispense pour la participation à un stage - Article 34 (Stage)

---